



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20201001-DE_69_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 69-2020

Objet : Réhabilitation d'une friche industrielle – Port du Rosmeur - Douarnenez

Rapporteur : Marc RAHER

Au regard de l'existence de certaines friches sur le territoire communautaire, la réutilisation d'anciens espaces bâtis ou non bâtis à destination des acteurs économiques est une piste explorée par notre collectivité pour permettre l'installation et le développement d'entreprises. Cette politique de reconquête d'espaces à l'abandon, lorsqu'elle est possible et lorsqu'elle peut correspondre à des besoins exprimés par les acteurs économiques, répond également aux objectifs affichés dans les différents documents d'urbanisme.

Le port du Rosmeur, sous l'autorité portuaire du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, présente un certain nombre de bâtiments sous utilisés ou à l'état d'abandon, présentant des potentiels fonciers et immobiliers à exploiter.

Le bâtiment, objet de la présente opération, se situe Jetée du Flimiou, communément appelé bâtiment « France Langouste ». Sa surface au sol est de 660 m².

Au regard des diagnostics déjà réalisés sur ce bâtiment, la solution démolition / reconstruction est privilégiée. Néanmoins ce choix sera à confirmer par des investigations complémentaires.

La vocation de la future construction est de permettre l'installation et le développement d'activités économiques dont une partie serait réservée à un espace « pépinière d'entreprises » qui pourrait s'avérer être à vocation tertiaire et artisanale.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, Douarnenez Communauté va proposer au syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille une manifestation d'intérêt spontanée sur ce bâtiment inoccupé depuis plusieurs années, sollicitant alors une AOT du domaine public constitutive de droits réels, proportionnelle à l'investissement réalisé.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 3 150 000 € HT.

Dans le cadre de la DSIL 2020, Douarnenez Communauté sollicite une subvention à hauteur de 50%.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL 2020	3 150 000 €	50 %	1 575 000 €
Douarnenez Communauté		50%	1 575 000 €
Total		100%	3 150 000 €

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 3 septembre 2020,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,

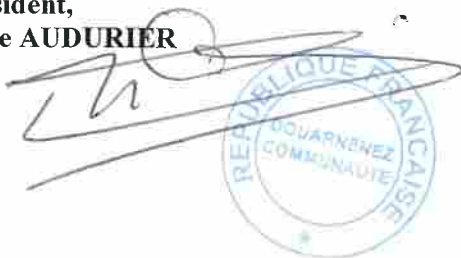
Il est proposé :

- De donner son accord à l'opération de réhabilitation de la friche industrielle et portuaire dénommée bâtiment « France Langouste » sis Jetée du Flimiou à Douarnenez,
- D'autoriser le Président à déclarer auprès du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille une manifestation d'intérêt spontanée pour ce bâtiment,
- D'engager les études nécessaires à la réalisation de l'opération, une fois l'accord obtenu du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille,
- De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 selon le plan de financement susmentionné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2020

Le Président,
Philippe AUDURIER



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and a small star at the bottom.